L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 7 JANVIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, 6 $; Six mois, 3 $; Trois mois, 2 $; Par mois, 75 c. Pris d'un numéro, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, 5 $. Par semaine, 25 c.

TARIF D'ANNONCES.

Les abonnés propriétaires, jouissent du tarif réduit dans des proportions du journal, jusqu'à 21 ligne la carré pour la première insertion, et 15 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les abonnés propriétaires de la page d'éditorial paieront 25 $ le carré pour chaque insertion.

Les annonces sans changement intervalles, jusqu'à ordre contraire, seront comptées comme nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces non dont dans la page éditoriale, paieront 25 $ le carré pour chaque insertion.

Les annonces dont dans la page éditoriale, paieront 25 $ le carré pour chaque insertion.

Les annonces ne seront pas insérées jusqu'à ordre contraire, sur les prix indiqués ci-dessus; pour les annonces transitoires, qui occupent qu'il sera pouvoir payer d'avance, ou seront comptés au dépense, si elles ont cinq.

Tous les mémoires d'annonces d'affichés paieront 2 $ pour chaque ligne pour chaque insertion.

Les annonces transitoires doit être payée d'avance.

Les personnes étant régulièrement de journal, pour ce qui concerne à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI MATIN, 7 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par R. Shakif, à la Bourse des Négociants et des Encantes, un Terrain situé dans le Quatrième District, dans Pitt borné par les rues Première, Division, Deuxième et Bouscaut.—Et à son entrepôt rue Jefferson, les Marbres et Ardoises du steamer Flojta.

Par E. Forstall, à la Bourse des Négociants et des Encantes, un Morceau de Terre situé dans le faubourg Tremé, avec une Maison en bois à deux étages, occupant Virginia de la Village.

Par Hyman & Marks—à leur salle d'encan, 500 lots de Marchandises Sèches assorties, 20 lots de lingerie et 200 douzaines de savon rondé.

Par J. Fisher—à sa salle d'encan, rue de vente impartante de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie Articles de Fantaisie, Chapeaux, etc.

Par J. Vancassel, Vins spiritueux et Matelas, Sardines, Vinaigre, etc.

Par Fabian Vos Linden—à la Bourse des Négociants et des Encantes, un lot de Terre renfermant trente terrains, dans entre les rues Toledano, Harmonie, Saint Denis et Saint-Pierre.

☞ Achetez vos conducteurs chez M. Ernest Forstall, 52 Vieille Levée.

ATTENTION!!

Vente à l'encan de cet jour par le Sheriff:

A l'Hôtel Sarrou A. M. Ordre de Jean Bienvenu, Meubles, etc.

A la Bourse des Négociants et des Encantes, rue Royale. Terrain de valeur, rue Roussel, entre Pretoria et Deslozier.

Voir aux annonces.

La mise en accusation du Président.

Décidément, la mise en accusation du Président va trouver renoncée, non pas aux calendes grecques mais aux ides de mars. Ce n'est pas le désir de déposer M. Johnson qui manque aux radicaux de la trempe de Stevens, c'est le temps. Stevens pour mettre à exécution leurs projets hostiles. Dans une réunion préparatoire, les représentants de cet équilibrium, qui a eu lieu mercredi soir, au Capitole, la question a été discutée sous toutes ses faces. Pour éviter un échec qui pourrait être le résultat d'une démarche trop hâtive, on a d'abord décidé qu'aucune proposition de mise en accusation ne serait présentée à la Chambre avant d'avoir été préalablement mise en considération par les membres du parti assemblés en caucus.

Des débats assez vifs ont signalé cette discussion à laquelle ont pris part MM. Spaulding, Bingham, Stevens et autres. Ce qui paraît avoir refroidi l'impatience des plus ardents c'est l'impossibilité de faire juger le Président par le Sénat qu'il est actuellement composé. On sait, en effet, que les pouvoirs du 39e Congrès, qui doit nécessairement expirer le 3 mars prochain. On a allégué que l'on pût obtenir un vote des deux tiers dans la Chambre pour décréter le Président d'accusation, il serait matériellement impossible au Sénat qui est chargé en pareil cas de juger l'accusé, de terminer l'examen de l'affaire avant le 4 mars. Le Sénat du 40e Congrès, qui se réunira à cette date, ne se compose qu'en partie des mêmes membres puisqu'il y a un tiers nouvellement partiel. Les sénateurs remplacés, dont le mandat serait expiré, ne pourraient plus continuer à siéger, et les nouveaux sénateurs qui n'auraient pas assisté au commencement de l'affaire ne pourraient en connaître. Il faudrait donc recommencer sur nouveaux frais. Il y a encore autre chose, c'est le pouvoir de savoir si la Chambre du 39e Congrès peut légalement prononcer une mise en accusation qui serait examinée par le Sénat du 40e Congrès, ce à quoi Stevens a répondu que le Sénat est un corps perpétuel malgré le renouvellement de ses membres. Mais la première objection n'a pu être réfutée.

Il s'agissait, avec ses formes gênantes, vient donc encore fort de mettre un frein à l'impatience des nouveaux jacobins. Il va falloir qu'ils se contentent, pendant la période qui sera séparée de 4 mois, de préparer et de sonder des matériaux à l'usage de leurs successeurs. Ils n'abandonnent pas pour cela leurs projets; ils ont seulement remis le nouveau Congrès, entre autres choses, le Quatre Butler qui viendra mettre au service des ennemis radicaux, au haine contre Johnson, sa rouerie et son fiel. On n'ignore pas que ce personnage sait mieux se servir de la langue et de la plume que de l'épée, et qu'il ambitionne la gloire de porter le plus rude coup au Président qui l'a traité selon ses mérites Il a, cependant, qu'il ne sera pas plus heureux qu'il ne l'a été à l'assaut du fort Fisher ou l'attaque de Petersburg.

Le grand crime de la mise en accusation du Président qu'on promettait à la nation pour ses étrennes est donc remis forcément. Le 4 mars ne verra jusqu'au plus tôt le lundi gras. Le nouveau Congrès s'ouvrira en plein carnaval. L'occasion ne sera-t-elle pas favorable pour que le général Ben Butler, le patriote double, le tribun à la roconeul incorruptible, vienne se poser à la face de monde entier en accusateur du premier magistrat de la Grande République? Ce sera-t-il pas oublié de voir jeter la première pierre au juste qu'on veut lapider par ces mêmes mains sanchées qui sont encore sa dire sans pudeur. *O tempora, o mores!*

LE MINISTRE AMERICAIN A PARIS.

On écrit de Paris, 14 décembre:

J'apprends que le général Dix a l'intention de louer dès le 1er janvier prochain plus grand hôtel que ses prédécesseurs. Les Américains résidant à Paris ont toujours été quelque peu jaloux de leurs ambassadeurs, faudra que le gouvernement anglais mettre une résidence magnifique à son ambassadeur, et que certains ministres de petites principautés allemandes occupent de larges hôtels, les représentants des Etats-Unis ont toujours habité des appartements nullement en rapport avec leur rang. Qu'on dise ce qu'on voudra de la simplicité républicaine, il est un fait certain: c'est que l'influence d'un ministre étranger à Paris dépend en grande partie de la splendeur dont il vit. Il reçoit avec beaucoup d'éclat du peu d'éclat, il accueira une infinité d'opportunités: mais s'il se loge au troisième étage, il peut s'attendre à être relégué au dernier rang des diplomates étrangers.

C'est parce que l'on est convaincu de la vérité du fait, que l'on parle de recédilir par souscription une somme de deux cent mille dollars, pour les mettre en acheteurs au hôtel, qui devient la propriété des Etats-Unis et la résidence du ministre américain.

Le général Dix se propose de donner des fêtes brillantes cet hiver; il entend relever considérablement dans l'opinion de la haute société européenne, la légation des Etats-Unis.

LA PRESSE DE L'OPPOSITION ET LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

On lit dans le *Temps*:

Ce projet a déjà soulevé toutes nos critiques. Ce n'est pas la nation armée, c'est le système des armées permanentes absorbant la nation. Aucun homme valide n'est plus désormais épargné par le sort; mais l'exonération solennée, et le caractère d'égalité inhérent à cette institution les rend qu'en devenir plus choquant. Il est vrai que le service est réduit à six ans, et que le mariage est autorisé dans la cinquième année. Lisons le *Moniteur* entre dans la critique des mesures de mariage qui pourront être ainsi jugées, et en conclut que le nouveau projet est définitivement favorable à la population. Ce calcul, dont les données impliquent la méconnaissance de l'observation sociale la plus facile, ne soutient pas l'examen. C'est un piquant exercice d'arithmétique à l'usage des écoles primaires, mais il est impossible d'en faire un argument.

En effet, dans l'ancien système, à côté des privilégiés à qui leurs ressources permettaient l'exonération, il y avait un certain nombre de *prolétaires* épargnés par le sort. Ceux-ci, les paysans surtout, se marient souvent avant l'âge où le mariage leur sera permis aujourd'hui. De ce côté la sont les célébrités qui concourent le mieux et le plus tôt à la multiplication de la population. Au contraire, la plus grande partie de ceux qui sont en situation de se faire exonérer, retenus par le long apprentissage des carrières libérales, par les abonnements que la richesse apporte au célibat, se marient bien après vingt-quatre ans. Il ne s'agit donc pas de supputer les chances, mais de savoir sur quelles classes elles portent.

Les travailleurs ruraux, qui se marient le plus tôt, et dont une partie échappait à la conscription, seront désormais tous arrachés à la vie civile pendant quatre ans: voilà le fait. En outre, la loi sera bous que permettre le mariage au bout de quatre ans, elle ne fera pas qu'ils se marient facilement tant qu'ils n'auront pas purgé leur temps de service; en particulier pour les hommes du premier ban de la réserve, on se souviendra qu'ils peuvent être rappelés par un simple arrêté ministériel, "qu'il s'agisse, soit d'envoyer des régiments en Afrique, soit d'établir un camp d'instruction, soit d'entretenir un rassemblement quelconque; Notez qu'ils auront pas de par la vie de garnison, qui n'excite pas outre mesure le sentiment de la famille.

Aux considérations qui précèdent, l'*Union* ajoute encore celles qui suivent:

C'est bien 800,000 hommes que nous aurons sous les armes, plus une autre force militaire ayant pour mission, en cas de besoin, de protéger l'ordre, se montant à 452,000 hommes. La réponse de cette levée en masse, car on peut appeler ainsi ce projet, selon le *Moniteur*, sur cette considération qu'elle est nécessaire pour conserver le rang de la France en Europe. Ainsi, de l'aveu du journal officiel, notre situation a été rendue telle, qu'il ne faut rien moins que l'énorme sacrifice qu'on nous demande. Il faudra donc que tous les hommes valides, pour garder un rang qu'en d'autres temps nous maintenions facilement, étant en paix, avec 230 ou 250,000 hommes. Nous disons que, le monde sortira, non pas à la légère, mais d'une façon très positive. Les derniers travaux statistiques démontrent que le nombre des civilisés âgés de vingt ans, parfaitement valides, ne dépasse jamais 160,000 hommes, et souvent n'atteint pas ce chiffre. C'est sur ceux qui restent, sur les infirmes, les invalides, que pèsent les charges du travail et de l'impôt.

L'*Union* fait entendre cette énergique protestation:

Est-ce que la France n'a pas assez noblement payé sa place en Europe depuis 40 ans de paix? Depuis quand faut-il, en temps de paix, donc plus, l'un de 417,133 soldats de l'armée active, 19 douzième de 212,373 de la première réserve, en temps de guerre, deux autres: le premier de 212,373 de la seconde réserve, et la deuxième de 280,387 de la garde nationale mobile; en tout, 1,222,215? On est la "nécessité" d'avoir sur pied ce million d'hommes, de les armer et de les exercer! Et si l'état du monde impose cette nécessité, quelle critique de cet état! Comment! l'idéal de la civilisation au dix-neuvième siècle, le résultat de la fusion tant rêvée des lumières, le dernier terme de l'ère pacifique par excellence, serait la constitution d'armées permanentes qui engloberaient à elles seules, toute la génération valide! Quelle prétention européenne que celle qui aboutirait à transformer les nations en autant de camps retranchés! Une telle prétention serait elle valide et serait elle durable!

L'exonération est maintenue, mais à quelles conditions! Elle dépendra des rémunérations, s'il y en a, ou s'il y en a peu! Elle ne doit fort de devenir illusoire. A quel tant d'illusoire, s'écrie-t-elle? La prime, si on la base sur les exigences pécuniaires ordinaires, est dérisoire à monter à des tant exorbitants; et encore, après le paiement, "les ouvrières rétombent dans la garde mobile, où ils sont tenus de s'exercer 3 jours frais! Est ce la pratiquement une exonération, et quelle n'est pas dans cette perspective, l'incertitude qui plane sur le recrutement des ouvrières de la paix!

A propos d'exonération, le *Moniteur* constate avec une froide et dure vérité de langage la haute puissance du remplacement: ce nouveau système de l'installation de la caisse de la fondation de l'armée. "Il peut arriver un jourtoi où ceux qui sont en mesure d'acquérir et le pays pas assez de soldats." Il se recrutait quand nous n'aurions cette crainte et que nous voulaitions l'institution. On peut donne trop raison au *Moniteur*. Nous en triomphons pas, certes: car c'est le pays qui en souffre! Mais de grace, ajoutons nous mieux écoutée une autre fois!

En la grande question du mariage, cette question de moralité, de société, de vie pour la France? Combien de réclamations légitimes contre l'état actuel! Sept ans de service d'après l'intention absolue de nous ne pour la réserve! Et bien! aujourd'hui, on réduit le temps de service à six ans, et on autorise le mariage à vingt-quatre ans. On fait des calculs "d'années de célibat," qu'on lira au long. Ces moyennes nous laissent peu: quand il s'agit de droits ou de facultés individuelles, elles ne prouvent rien. Ce qui demeure clair, c'est que et 225,000 hommes ne pouvaient se marier qu'à 25 ans—grand malheur pour la morale publique! — 225,000 ne pourront se marier qu'à 21, le dommage aura double pour les familles, bien qu'il paraisse diminuer pour les "amires de mariage." Car ce est par l'oeil et non par année qu'il faut calculer, apparemment! Donc, le projet est encore plus les mariages, "il les restreint.

L'*Europe* fait cette remarque:

Le projet de *nationale mobile* vient donc en aggravation du service de six années de la ligne. *Le Moniteur* ne le dit pas explicitement. Il le dit implicitement, et du coup il laisse tout ce qu'il y a de louable dans l'économie du projet. Pour avoir 800,000 hommes de garde mobile, il faudra garder les hommes libérés depuis 7 ans encore sur les contrôles de la dite garde; et ce ne sera plus alors six ans de service qu'on infligera la nouvelle loi, mais huit.

La *Presse* se borne à des observations de détail:

Le projet, en effet, n'est sera converti en loi que dans la session de 1867; il ne pourra recevoir son application qu'à partir de janvier 1868, et c'est alors seulement que la nouvelle organisation aura donné le résultat désirés qu'on en attend. Les deux ou trois premières années qui suivront le développement de la loi, nous entreront au 1er janvier 1868, ne mettront pas à la disposition du gouvernement des forces sensiblement supérieures à celles que donne la loi actuelle.

Pour qu'il en fut autrement, il faudrait une disposition rétroactive fit entrer dans le cadre de l'organisation nouvelle les classes qui se considèrent aujourd'hui comme entièrement libérées en vertu de la législation actuelle.

Le *Siècle* ne semble pas approuver tout ce qu'il hasarde sur le projet du *Moniteur*:

«Il importe de remarquer que ce travail ne constitue pas encore un projet de loi; il doit être soumis à l'examen du Conseil d'Etat avant d'être présenté au corps législatif.»

Le *Journal des Débats* ne se compromet pas plus que le *Siècle*.

La *Gazette de France* a moins de réserve que le *Siècle* et le *Journal des Débats*:

«Nous ferons remarquer la concision de ce projet. *Il discipline la nation entière*, dit le *Moniteur*, en l'organisant bien plus dans une vaste *expédition quelconque*; Notez qu'ils auront pas de défier *toute insurrection*.»

L'armée qui a vaincu les Arabes, les Russes et les Autrichiens, n'était-elle pas en état de repousser l'invasion qu'on avoue pouse à la croire On veut dit que décidément le fardeau de la conscription ne pesera plus sur une seule partie de la population, et l'on a en définitif pour le principe d'égalité. Nous pensons que le principe d'égalité qui trouve cette satisfaction dans l'abrogation de l'exonération telle qu'elle était pratiquée. A nos yeux, l'extension d'une charge ne passera jamais pour un progrès. L'amélioration serait bien plutôt l'allégement de cette charge, en temps de paix. Notre conviction est que le politique, plus que les grandes armées permanentes, défie les invasions. Si l'Italie ou la France étaient restées dans les conditions du passé, elles n'auraient pas tenu nécessaire la généralisation du fardeau de la conscription, qui n'est pas moins lourd à porter parce que tous auront à le subir.»

Italie et Suisse.

Le *Mouvement* publie la lettre suivante de Garibaldi:

Aux Italiens!

"Lord John Russell va visiter l'Italie. Je rappelle à mes compatriotes que l'illustre homme d'Etat, en Irlande, pèse dans la balance des destinées de notre pays la puissante voix de l'Angleterre contre ceux qui violaient insolemment et tirer en Rome le mouvement émancipateur.

"Grâce à cette généreuse intervention, de délivrance de continent napolitain fut facilitée; et l'accomplis de tous les membres de la famille italienne, aujourd'hui et heureusement reconstituée, devint possible.

"A ce noble personnage donc une expression de reconnaissance, c'est bien méritée.

"Caprera, le 1 décembre 1866.

"G. GARIBALDI."

Les journaux de Sardaigne apportent la nouvelle de graves troubles qui auraient éclaté à Rome. On parle de bandes armées qui se sont formées dans le but de se livrer au vol. Des troupes ont été expédiées de Cagliari.

Il ajoute: "Le *Courrier de Sardaigne*, que je trouvais à l'arrivée, par le fain, la misère et le manque de travail. Tous les journaux de l'île s'accordent pour déplorer l'état déplorable de la Sardaigne.

Le conseil fédéral suisse a invité le gouvernement de Valais à satisfaire aux prescriptions du décret du 1567 et de 1851, qui ordonnent l'expulsion des jésuites comme ordre religieux et comme individus.

On écrit de Berne que le projet de réforme militaire, proposé par le Message fédéral, serait adopté sans discussion.

L'achat des cent mille fusils Winchester représente une somme de dix millions de francs, soit cent francs par fusil. La transformation des fusils potenels de la landwehr en fusils Milbank, est évaluée à 4,500,000 fr. Enfin un crédit de 1,200,000 fr. serait affecté à la transformation de l'artillerie.

Total des dépenses, 23,141,000 fr; et le total net annuel de la Suisse s'élève à peine à 18 millions de francs!

L'armée fédérale, comme on sait, est formée de trois catégories:

Première: l'armée proprement dite (ou allemand landsturm), comprenant les hommes valides de 20 à 44 ans; 74,667.

Deuxième: la réserve, ou ceux des hommes de trente quatre à quarante ans; 43,387 hommes.

Troisième: la landwehr dont font partie tous les hommes en dehors de quarante quatre ans.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Paris, 5—La *Patrie* dit que les gouvernements d'Angleterre et de Prusse sont convenus d'une note qui sera envoyée à la Porte, note où on ferait comprendre à la Porte qu'elle doit détirer dans son gouvernement à l'égard des Grecs tout cequi pourrait troubler la paix de l'Europe. La note donne clairement à entendre que la paix du continent dépend de la conduite que la Porte tiendra dans ces questions d'importance.

Berlin, 6—Le prince d'Angustenberg a donné son allégeance au roi de Prusse. Le prince et sa famille se retireront à Genève, où il résidera recevant un subside de 100,000 thalers par an pour soutenir son appanage.

Anvers, 5 au soir—Le pétrole raffiné est coté aujourd'hui à cinquante francs.

Paris, 5—La Bourse est ferme. Les rentes sont à 69 fr. 85 c.

Frankfort, 5—5-30, 71 1-8, sans dividende 5.

Chicago, 5—Cinq bateaux à Marengo, Illinois, occupés par le bureau de poste, O. S. Jenks, Wm. P. Abbot et Fils, Bloodgood et Daily, ont été détruites par le feu hier soir. La perte est de 3,000 piastres, couverte par l'assurance.

Les rails de l'ancien chemin de fer de Lacroix ont été arrachés. Nombre de wagons appartenant au chemin de fer de Milwaukie et St-Paul, ont été brulés, avec beaucoup de foè et la gare de la voie à Schlessingerville, par quelques intéressés de l'ancienne voie.

Sandusky, Ohio, 5—Le train du chemin de fer de Cincinnati Dayton et Xria a déraillé près de Green Springs par suite de la rupture d'un rail. Plusieurs personnes ont été tuées et nombre ont été blessées.

New-York, 6—Un journal du dimanche dit que le nombre inusité d'incendies pendant le dernier mois a causé une panique parmi les compagnies d'assurance dont trois n'ont presque plus d'actif réel.

Vincent Julke a été arrêté et mis sous caution, à la demande de David Massaura, pour s'être approprié un billet pour $5,000 en or. Ces deux hommes faisaient autrefois partie de la maison de Santa-Anna à St Thomas. On dit que Julke a brûlé avec le montant du billet et qu'il a été marié récemment avec une riche dame de Cuba.

Le steamer Don est retourné au fort Monroe; après avoir été désemparé devant le Cap Hatteras. Il a été rencontré le Gettysburg, sur lequel Grant est parti hier soir, et remorqué vers le nord. Le Don est allé se faire réparer au chantier de Portsmouth.

Une dépêche de Washington dit que le représentant Newell, de New Jersey, a rédigé des articles d'accusation contre le Président et qu'il les présentera à la Chambre.

San Francisco, 1er.—La barque Archibald, de Jokohama, Japon, apporte des dates du 1er décembre. Un grand incendie avait détruit les deux tiers de la partie de la ville habitée par les Anglais et la plus grande partie des établissements des étrangers.

L'entrepôt de la douane sous la surintendance de Richards, a été brûlé avec les marchandises. Pertes, $160,000. La nouvelle maison construite pour le consulat américain a été préservée en grande partie. Toute la rangée de batisses pour les consulats de France, d'Angleterre, des Etats-Unis, et de Prusse, le bureau de Poste, avec nombre de résidences particulières a été brûlé par la violence du feu. Les compagnies d'assurance qui été brûlées, leurs compagnies d'assurance éprouvent une perte de $2,150,000. La perte totale pour les sujets britanniques et les étrangers est de 3 à 4 millions de piastres.

Le général Van Volkenberg était allé à Nanaski et devait revenir sur le Wyoming. Le Hartford était parti pour les côtes de Chine et ne reviendra pas avant un an.

New York, 6—Douze steamers sont partis hier pour des ports européens ou de la Méditerranée. Le Cornwell, le Mississippi et le Marmion sont partis pour la Nouvelle-Orléans.

Un drayman a volé à ses patrons pendant les 9 derniers mois, pour $7,000 de revolvers, de fusils, etc. Une plus grande partie des objets volés a été retrouvée.

Auguste, Ge, 5—Le coton est plus facile à 31.

Washington, 6—Les membres républicains de la chambre ont eu un caucus hier. Schofield, de la Pennsylvanie, occupait le fauteuil. Donally, du Minnesota, était secrétaire. Soixante-dix membres étaient présents.

Le sujet a donné lieu à des discussions fort animées, mais sans décorum ni tumulte. M. Spalding, de l'Ohio, a présenté une résolution portant qu'aucune mesure avant pour but de mettre en accusation du Président ne sera présentée à la Chambre avant d'avoir été acceptée dans un caucus et que l'affaire, en tout cas, serait référée à un comité judiciaire. M. Ashley, de l'Ohio, propose un amendement ayant pour but aucun article de mise en accusation ne sera présenté sans avoir été soumis préalablement à la considération du caucus. — Avergne M. Stevens, de la Pennsylvanie, propose de déposer tout le sujet sur la table, ce qui a été repoussé par un vote de 45 contre 15. La résolution originale amendée a été votée par une grande majorité. Un debat très vif s'en est suivi entre Stevens, Bingham et d'autres sur la question légale de la mise en accusation.

Les points soulevés étaient de savoir si une accusation peut être présentée valablement par le Sénat du 39me Congrès, et si la Chambre des Représentants du 39me Congrès pourrait porter un acte d'accusation qui serait jugé par le Sénat du 40me Congrès, ou si, dans le cas où les articles d'accusation seraient présentés maintenant et le procès non terminé à l'expiration du 39me Congrès, on aurait obligé de renouveler l'accusation devant le 40me Congrès Stevens a soutenu la thèse que le Sénat n'expirait pas avec le 39me Congrès, le Sénat étant perpétuel. Bingham, de l'Ohio, a soutenu une opinion différente, disant que puisqu'un tiers des sénateurs en sont ou l'étant, le Sénat ne pourrait pas continuer à être juge par le Sénat composé d'un tiers de nouveaux membres sur des articles préalablement jugés par le Sénat précédent.

M. Stevens répondit qu'il est seulement temps que le Congrès fasse ce qu'il a à faire. Il ne voulait pas cependant presser cette affaire trop rapidement. Il voulait offrir aux membres du Congrès l'occasion de considérer la mesure proposée. Il croit que cela devrait être fait mais qu'il ne voulait pas les forcer à prendre avant le décrétude de la mesure jusqu'au bout.

M. Spaulding, de l'Ohio, voudrait en finir avec cette affaire soumise à l'examen du tribunal de la Seine.

La Ire chambre, présidée par M. Benoit Champy, a entendu les plaidoiries dans ce curieux procès, bien certainement sans précédent.

Les plaidoiries sont, d'un côté, la femme d'un conseiller à la cour impériale de Paris, et de l'autre, le magistrat lui même, M. R....., qui a conquis une certaine réputation par plusieurs ouvrages de droit fort estimés.

Les époux sont séparés de corps: un enfant est issu du mariage, et une décision judiciaire a réglé comment il devait être conduit chez son père trois fois par semaine.

Quoique ce ne soit plus un nouveau né, l'enfant n'a été qu'ondoyé, et le père désirerait, en lui faire baptiser. La femme y voit aucun obstacle; seulement, relativement à la décoration de la marraine, M. et Mme. Rey ne sont plus d'accord. Le premier maintient l'illégalité non que ce soit sa sœur, la seconde entend suivre la tradition et demande que ce soit sa belle-elle, c'est-à-dire la grand'mère de l'enfant, qui soit la marraine. Au contraire, Mme R. voudrait n'être obligée à faire conduire tout enfant trois fois par semaine et les faire amener et les ramener de trois. Or, voici donc un tribunal appelé à prononcer; il n'y a plus de baptiser un enfant; le qui devra être marraine.

Le jugement sera rendu mercredi prochain.

—Vendredi au soir, sur le théâtre de Norwich, pendant la représentation de la dernière scène de *The Rose of Ellrcrate*, le costume d'une des actrices, Mlle L. Ritter, s'est trouvé en contact avec un des becs de gaz et a été enflammé. Mlle Ritter a été rendue telle, qu'il ne faut rien moins que l'énorme sacrifice qu'on nous demande. Il faudra donc que tous les hommes valides, pour garder un rang qu'en d'autres temps nous maintenions facilement, étant en paix, avec 230 ou 250,000 hommes. Nous disons que, le monde sortira, non pas à la légère, mais d'une façon très positive. Les derniers travaux statistiques démontrent que le nombre des civilisés âgés de vingt ans, parfaitement valides, ne dépasse jamais 160,000 hommes, et souvent n'atteint pas ce chiffre. C'est sur ceux qui restent, sur les infirmes, les invalides, que pèsent les charges du travail et de l'impôt.

L'*Union* fait entendre cette énergique protestation:

Est-ce que la France n'a pas assez noblement payé sa place en Europe depuis 40 ans de paix? Depuis quand faut-il, en temps de paix, donc plus, l'un de 417,133 soldats de l'armée active, 19 douzième de 212,373 de la première réserve, en temps de guerre, deux autres: le premier de 212,373 de la seconde réserve, et la deuxième de 280,387 de la garde nationale mobile; en tout, 1,222,215? On est la "nécessité" d'avoir sur pied ce million d'hommes, de les armer et de les exercer! Et si l'état du monde impose cette nécessité, quelle critique de cet état! Comment! l'idéal de la civilisation au dix-neuvième siècle, le résultat de la fusion tant rêvée des lumières, le dernier terme de l'ère pacifique par excellence, serait la constitution d'armées permanentes qui engloberaient à elles seules, toute la génération valide! Quelle prétention européenne que celle qui aboutirait à transformer les nations en autant de camps retranchés! Une telle prétention serait elle valide et serait elle durable!

L'exonération est maintenue, mais à quelles conditions! Elle dépendra des rémunérations, s'il y en a, ou s'il y en a peu! Elle ne doit fort de devenir illusoire. A quel tant d'illusoire, s'écrie-t-elle? La prime, si on la base sur les exigences pécuniaires ordinaires, est dérisoire à monter à des tant exorbitants; et encore, après le paiement, "les ouvrières rétombent dans la garde mobile, où ils sont tenus de s'exercer 3 jours frais! Est ce la pratiquement une exonération, et quelle n'est pas dans cette perspective, l'incertitude qui plane sur le recrutement des ouvrières de la paix!

A propos d'exonération, le *Moniteur* constate avec une froide et dure vérité de langage la haute puissance du remplacement: ce nouveau système de l'installation de la caisse de la fondation de l'armée. "Il peut arriver un jourtoi où ceux qui sont en mesure d'acquérir et le pays pas assez de soldats." Il se recrutait quand nous n'aurions cette crainte et que nous voulaitions l'institution. On peut donne trop raison au *Moniteur*. Nous en triomphons pas, certes: car c'est le pays qui en souffre! Mais de grace, ajoutons nous mieux écoutée une autre fois!

En la grande question du mariage, cette question de moralité, de société, de vie pour la France? Combien de réclamations légitimes contre l'état actuel! Sept ans de service d'après l'intention absolue de nous ne pour la réserve! Et bien! aujourd'hui, on réduit le temps de service à six ans, et on autorise le mariage à vingt-quatre ans. On fait des calculs "d'années de célibat," qu'on lira au long. Ces moyennes nous laissent peu: quand il s'agit de droits ou de facultés individuelles, elles ne prouvent rien. Ce qui demeure clair, c'est que et 225,000 hommes ne pouvaient se marier qu'à 25 ans—grand malheur pour la morale publique! — 225,000 ne pourront se marier qu'à 21, le dommage aura double pour les familles, bien qu'il paraisse diminuer pour les "amires de mariage." Car ce est par l'oeil et non par année qu'il faut calculer, apparemment! Donc, le projet est encore plus les mariages, "il les restreint.

L'*Europe* fait cette remarque:

Le projet de *nationale mobile* vient donc en aggravation du service de six années de la ligne. *Le Moniteur* ne le dit pas explicitement. Il le dit implicitement, et du coup il laisse tout ce qu'il y a de louable dans l'économie du projet. Pour avoir 800,000 hommes de garde mobile, il faudra garder les hommes libérés depuis 7 ans encore sur les contrôles de la dite garde; et ce ne sera plus alors six ans de service qu'on infligera la nouvelle loi, mais huit.

La *Presse* se borne à des observations de détail:

Le projet, en effet, n'est sera converti en loi que dans la session de 1867; il ne pourra recevoir son application qu'à partir de janvier 1868, et c'est alors seulement que la nouvelle organisation aura donné le résultat désirés qu'on en attend. Les deux ou trois premières années qui suivront le développement de la loi, nous entreront au 1er janvier 1868, ne mettront pas à la disposition du gouvernement des forces sensiblement supérieures à celles que donne la loi actuelle.

Pour qu'il en fut autrement, il faudrait une disposition rétroactive fit entrer dans le cadre de l'organisation nouvelle les classes qui se considèrent aujourd'hui comme entièrement libérées en vertu de la législation actuelle.

Le *Siècle* ne semble pas approuver tout ce qu'il hasarde sur le projet du *Moniteur*:

«Il importe de remarquer que ce travail ne constitue pas encore un projet de loi; il doit être soumis à l'examen du Conseil d'Etat avant d'être présenté au corps législatif.»

Le *Journal des Débats* ne se compromet pas plus que le *Siècle*.

La *Gazette de France* a moins de réserve que le *Siècle* et le *Journal des Débats*:

«Nous ferons remarquer la concision de ce projet. *Il discipline la nation entière*, dit le *Moniteur*, en l'organisant bien plus dans une vaste *expédition quelconque*; Notez qu'ils auront pas de défier *toute insurrection*.»

L'armée qui a vaincu les Arabes, les Russes et les Autrichiens, n'était-elle pas en état de repousser l'invasion qu'on avoue pouse à la croire On veut dit que décidément le fardeau de la conscription ne pesera plus sur une seule partie de la population, et l'on a en définitif pour le principe d'égalité. Nous pensons que le principe d'égalité qui trouve cette satisfaction dans l'abrogation de l'exonération telle qu'elle était pratiquée. A nos yeux, l'extension d'une charge ne passera jamais pour un progrès. L'amélioration serait bien plutôt l'allégement de cette charge, en temps de paix. Notre conviction est que le politique, plus que les grandes armées permanentes, défie les invasions. Si l'Italie ou la France étaient restées dans les conditions du passé, elles n'auraient pas tenu nécessaire la généralisation du fardeau de la conscription, qui n'est pas moins lourd à porter parce que tous auront à le subir.»

Italie et Suisse.

Le *Mouvement* publie la lettre suivante de Garibaldi:

Aux Italiens!

"Lord John Russell va visiter l'Italie. Je rappelle à mes compatriotes que l'illustre homme d'Etat, en Irlande, pèse dans la balance des destinées de notre pays la puissante voix de l'Angleterre contre ceux qui violaient insolemment et tirer en Rome le mouvement émancipateur.

"Grâce à cette généreuse intervention, de délivrance de continent napolitain fut facilitée; et l'accomplis de tous les membres de la famille italienne, aujourd'hui et heureusement reconstituée, devint possible.

"A ce noble personnage donc une expression de reconnaissance, c'est bien méritée.

"Caprera, le 1 décembre 1866.

"G. GARIBALDI."

Les journaux de Sardaigne apportent la nouvelle de graves troubles qui auraient éclaté à Rome. On parle de bandes armées qui se sont formées dans le but de se livrer au vol. Des troupes ont été expédiées de Cagliari.

Il ajoute: "Le *Courrier de Sardaigne*, que je trouvais à l'arrivée, par le fain, la misère et le manque de travail. Tous les journaux de l'île s'accordent pour déplorer l'état déplorable de la Sardaigne.

Le conseil fédéral suisse a invité le gouvernement de Valais à satisfaire aux prescriptions du décret du 1567 et de 1851, qui ordonnent l'expulsion des jésuites comme ordre religieux et comme individus.

On écrit de Berne que le projet de réforme militaire, proposé par le Message fédéral, serait adopté sans discussion.

L'achat des cent mille fusils Winchester représente une somme de dix millions de francs, soit cent francs par fusil. La transformation des fusils potenels de la landwehr en fusils Milbank, est évaluée à 4,500,000 fr. Enfin un crédit de 1,200,000 fr. serait affecté à la transformation de l'artillerie.

Total des dépenses, 23,141,000 fr; et le total net annuel de la Suisse s'élève à peine à 18 millions de francs!

L'armée fédérale, comme on sait, est formée de trois catégories:

Première: l'armée proprement dite (ou allemand landsturm), comprenant les hommes valides de 20 à 44 ans; 74,667.

Deuxième: la réserve, ou ceux des hommes de trente quatre à quarante ans; 43,387 hommes.

Troisième: la landwehr dont font partie tous les hommes en dehors de quarante quatre ans.

CHRONIQUE LOCALE.

ELECTION.—M. A. S. Forth a été élu lundi représentant à la Chambre de l'Etat de la Louisiane, à la place de Mm. E Wagemann, démissionnaire. Il avait pour concurrents MM. Charleville et Siebee qui ont en l'un 1... voix et l'autre 31. M. Forth qui était le candidat régulier du parti démocrate, en a obtenu 231.

ANNIVERSAIRE.—Le 1er anniversaire de l'anéantissement de nos troupes et les rebelles jaffa a été célébré hier d'une digne manière, au local de la compagnie allemande. D'excellents discours y ont été prononcés par MM. Henry S. Jacobs et J. K. Gubbein, et l'on y a fait d'excellentes annonce sous la direction de M. Robt. Meyer, dont le talent sur le violon est si fort appréciés.

CIRQUE DE MIKE LIPMAN, ANIMAUX SAUVAGES.—Cette compagnie a donné hier une représentation à Algier, devant une salle comble. La compagnie se compose des meilleurs artistes du pays. Parmi eux est M. W. Le Roy, M. Cromee le grand clown anglais, M. George Batchelor et madame McCarte la plus grande danseuse de l'époque et beaucoup d'autres qui ont brillé dans l'arène. Des échanges parlent en tre bons termes de ces artistes. Nous apprenons qu'ils donnent une représentation aujourd'hui à Gretna et qu'ensuite ils visiteront notre ville. Qu'on fasse attention aux grandes affiches.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Griffin Brown, de la compagnie C. No 10, de l'infanterie des E. U., a été arrêté pour l'offense: Kennedy Ahern, sur l'accusation d'avoir trompé et d'avoir voulu tuer Emanuel Phelps. Il avait un revolver, 6 bal